

AVIS D'APPEL D'OFFRES N°AAO/GIN/2020/04/001

L'objet du présent Avis d'appel d'offres (AAO) : **CONTRAT DE LOCATION DE CINQ GRANDES IMPRIMANTES MULTIFONCTIONS (imprimer, scanner & copier)**

DATE DE CLÔTURE : 20 avril 2020 à 10h00

1. DESCRIPTION:

La Représentation de l'OMS en Guinée souhaite établir un contrat de location et de maintenance pour cinq (5) grandes imprimantes multifonctions (impression, scanne & photocopie). Les prestataires sont invités à soumissionner en envoyant une offre technique et financière. Les caractéristiques minimales des machines sont indiquées ci-dessous.

1. Vitesse d'impression minimale de 30 PPM plus ou moins
2. Capacité mensuelle d'impression de 90 000 pages/machine
3. Connectivités : 10/100/1000 base-T, USB, wifi en option
4. Disque/processeur et mémoire intégrés : 200 Go/1.9 Ghz/cache de 2Mo et 8Go
5. Alimentation papier : chargeur automatique de papiers recto-verso (100 papiers plus ou moins)
6. Départ manuel de 100 papiers plus ou moins
7. Magasins pour au moins 500 papiers de différents formats dont A4 et A3
8. Au moins un port USB pour impression avec clé USB
9. Numérisation vers USB/Courrier électronique
10. Sécurité de référence : sécurité réseau, accès aux périphériques, protections des données, sécurité des documents (code obligatoire pour copier, scanner et récupérer les papiers imprimés)
11. Sécurités : compte par utilisateur pour imprimer, scanner et copier (avec relevé periodique des statistiques par utilisateur)
12. La mise en œuvre de la fonction "Follow me printing" permettant de récupérer un papier imprimé sur n'importe laquelle des imprimantes réseau du bureau

2. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES :

2.1. La devise de l'offre est le Franc Guinéen. Les prix unitaires et totaux sont fermes et non révisable.

2.2. Composition du dossier

Les soumissions doivent comprendre deux enveloppes distinctes.

- Une offre technique (portant sur la marque et le modèle des imprimantes, la mise en œuvre de la solution « follow me printing » et les fonctions indiquées dans le cahier de charges, la qualification ou autres certificats de la société et de ses techniciens à assurer la fourniture de consommables de qualité et la maintenance des imprimantes, la note

descriptive de la mise en œuvre, le planning des travaux, le délai de réalisation des travaux, la garantie de soumission livraison et d'installation des imprimantes), la note descriptive de la mise en œuvre, le planning des travaux, le délai de réalisation des travaux, la garantie de soumission)

- Une offre administrative (les documents administratifs de la société, quitus en cours de validité, numéro d'identification national, attestation des cotisations CNSS, etc.)
- Une offre financière portant sur : le coût mensuel, trimestriel, semestriel de la location et la maintenance par imprimante, les modalités de paiements et toutes autres informations jugées utiles (le coût par page couleur et noir/blanc au-delà du volume contractuel mensuel, etc...).

2.3 Qualifications requises

Pour que les offres soient valables, les soumissionnaires doivent répondre aux exigences suivantes :

2.3.1 Etre reconnue comme une entreprise spécialisée dans le domaine de la maintenance informatique et affiliés.

3. CONTRAT :

1. La durée du contrat est de 1 an renouvelable tacitement avec une période initiale d'essai de 6 mois.
2. Le contrat prend en charge en plus de la location : l'entretien, les consommables et le volume mensuel d'impression de 6000 pages par imprimante dont 2000 en couleur et 4000 noir/blanc.

4. MÉTHODE DE SOUMISSION :

Les offres sont soumises conformément aux instructions contenues dans le présent AAO. Toutes les offres seront soumises par voie de courrier en indiquant le numéro du présent avis au quel vous soumissionner à **l'attention de l'administrateur du Bureau de la Représentation de l'OMS en Guinée sis à la Cité ministérielle, BP : 817 Conakry** avec la mention "LOCATION ET MAINTENANCE DES IMPRIMANTES MULTIFONCTIONS"

Les spécifications techniques et le dossier complet sont soumis par la même voie. Les offres soumises par d'autres voies ne seront pas prises en compte.